

Une protection accrue ...

De toutes les provinces naturelles

• En 2002, la majorité des aires protégées se concentraient dans le sud du Québec, à proximité des zones habitées. Aujourd'hui, elles sont réparties dans l'ensemble des 13 provinces naturelles.

Des espèces menacées et vulnérables

• Des 59 espèces désignées comme menacées ou vulnérables, 57 sont représentées dans au moins une aire protégée du réseau.

Des grands chemins d'eau

 Plus de 20 grandes rivières sauvages du Québec, comme la rivière George et la rivière Dumoine, sont maintenant protégées. Cette reconnaissance découle des engagements pris dans le cadre de la Politique nationale de l'eau.

De la forêt boréale

• L'accroissement des aires protégées est particulièrement marqué dans la forêt boréale. Depuis 2002, la superficie des aires protégées situées dans cette forêt est passée de 23 804 à 97 303 km². C'est maintenant 9,2 % de la superficie de la forêt boréale qui est consacré à la conservation.

De la forêt feuillue

• L'accroissement des aires protégées est aussi marqué dans la forêt feuillue. Depuis 2002, la superficie des aires protégées situées dans cette forêt est passée de 3 501 à 6 601 km². C'est maintenant 6,11 % de la superficie de la forêt feuillue qui est consacré à la conservation.

Des milieux humides

• Les milieux humides du Québec aussi sont mieux protégés. Depuis 2002, la superficie des aires protégées situées dans les milieux humides est passée de 1 237 à 4 143 km². C'est maintenant 8,43 % de la superficie des milieux humides du Québec qui est consacré à la conservation.

Des milieux privés

• Dans le cadre de différents programmes d'aide financière, 22 millions de dollars ont été investis depuis 2002 pour l'acquisition de 160 propriétés privées et pour la création de 37 réserves naturelles en milieu privé.

Un avantage pour tous

- La création d'aires protégées facilite le processus de certification environnementale des entreprises, laquelle est nécessaire pour continuer d'accéder aux marchés internationaux et nationaux.
- Les aires protégées sont des témoins importants des différents processus naturels et elles sont des territoires de référence pour la recherche scientifique.
- Un milieu naturel de grande qualité est un avantage certain pour les amateurs de plein air et pour les pourvoyeurs de services.
- La création d'aires protégées a entraîné un investissement de 47 millions de dollars dans la conservation en milieu privé, des partenariats avec les organismes de conservation et la création de nombreux emplois dans ce domaine.







Un héritage pour la vie

Le Québec atteint la cible de 8,12 % de son territoire en aires protégées

Un réseau d'aires protégées bien établi



Les aires protégées au Québec couvrent aujourd'hui une superficie de 135 326 km², soit 8.12 % du territoire.



Depuis 2002, le réseau d'aires protégées s'est accru de près de 124 000 km², soit l'équivalent de quatre fois la superficie de la Belgique ou l'équivalent de la superficie de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick réunis.



Depuis 2002, c'est plus de 1 700 km² d'aires protégées qui ont été ajoutés chaque mois au réseau.



Le réseau québécois compte maintenant près de 2 500 sites d'aires protégées qui répondent aux critères de protection de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).



Grâce à ses efforts, le Québec occupe maintenant la deuxième place parmi les provinces canadiennes en terme de superficie totale de ses aires protégées.

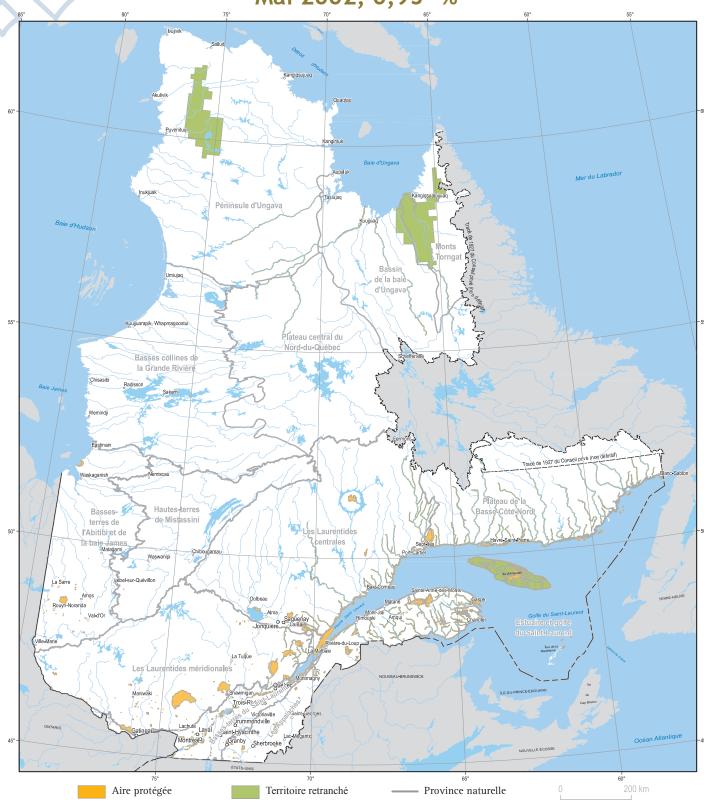
Une forte progression pour un réseau d'aires protégées de grande qualité représentatif de la biodiversité du Québec

- Le Québec a fait un pas historique en jetant les bases d'un réseau représentatif des conditions écologiques de son territoire. Des aires protégées sont maintenant présentes dans chacune de ses provinces naturelles, ce qui permet au Québec d'atteindre un objectif qu'il s'est fixé en 2002.
- L'ajout de ces nouvelles aires protégées accorde une protection stricte aux écosystèmes contre toute activité industrielle. Les territoires choisis deviennent des zones témoins de l'évolution naturelle des écosystèmes, ce qui est nécessaire à l'atteinte du développement durable du territoire.
- La création de ce vaste réseau d'aires protégées est aussi le fruit de la consultation et de la participation :
 - Des conférences régionales des élus, des municipalités régionales de comté et des municipalités concernées:
 - Des communautés autochtones;
 - Des titulaires de droits sur le territoire public;
 - D'acteurs régionaux et nationaux, dont les ONG, les associations et les groupes d'intérêts.



Aires

Mai 2002, 0,95* %

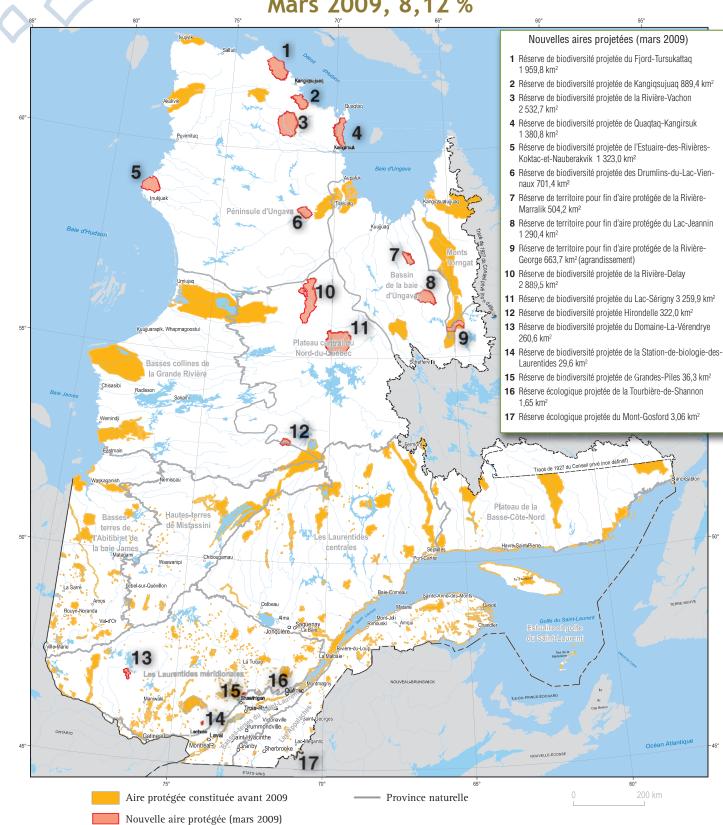


^{*}Pourcentage de 2002 ajusté pour tenir compte du retrait, en 2007, de territoires ne correspondant pas aux critères de l'UICN.

LES AIRES PROTÉGÉES : UN HÉRITAGE POUR LA VIE

protégées

Mars 2009, 8,12 %



LES AIRES PROTÉGÉES : UN HÉRITAGE POUR LA VIE